

Théorie générale du droit

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J9STGDC

Présentation

Le cours poursuit comme objectif de présenter les principaux courants de la théorie générale du droit à travers les différentes réponses apportées par les philosophes et théoriciens du droit aux « grandes questions » qui animent la théorie générale du droit. Une théorie sera cependant favorisée pour permettre une compréhension globale et unitaire : le réalisme gênois/nanterrois. Généralement, le cours s'appuie sur la lecture d'un classique de la théorie du droit,

Le cours ne requiert pas de prérequis (philosophiques ou juridiques) spécifiques.

Une bonne maîtrise de l'anglais, et une connaissance au moins passive d'une autre langue (allemand, italien ou espagnol principalement) est cependant nécessaire.

Chaque séance supposera de la part des étudiants des lectures préparatoires.

Évaluation

Contrôle continu